



# COMMUNIQUÉ

## 1. Appel à candidature

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a l'honneur de porter à la connaissance des élèves de la classe de terminale et des médecins admis au concours professionnel en radiothérapie et en chirurgie cardiaque, que le *Royaume du Maroc* met à la disposition du Burkina Faso, **cent soixante (160) bourses** d'études au titre de l'**année académique 2026-2027**, réparties comme suit :

- **cent-cinquante-cinq (155) bourses** pour les futurs bacheliers de la **session de 2026** ;
- **cinq (05) bourses** pour les médecins admis au concours professionnel de spécialisation médicale en radiothérapie et en chirurgie cardiaque de la **session de 2025**.

Sur les cent-cinquante-cinq (155) bourses, **quarante-trois (43) bourses** seront attribuées pour des études dans **les filières dites « à accès limité »** réparties comme suit :

- **six (06) bourses** pour des études dans les classes préparatoires aux Grandes Écoles d'Ingénieurs ;
- **cinq (05) bourses** pour des études médicales ;
- **six (06) bourses** pour des études dans les Sciences Paramédicales ;
- **dix (10) bourses** pour des études dans les Sciences Commerciales et de Gestion ;
- **quatorze (14) bourses** pour des études d'Ingénierie et Sciences Technologiques ;
- **une (01) bourse** pour des études dans les Sciences Agronomiques et Vétérinaires ;
- **une (01) bourse** pour des études en Architecture.

**Le processus d'attribution des bourses pour les futurs bacheliers se déroulera en deux phases :**

- une première phase de présélection sur la base des moyennes des classes de seconde, première et de terminale ;
- une deuxième phase de sélection finale sur la base des notes et de la moyenne obtenues à l'examen du **baccalauréat, session de 2026**.

## 2. Conditions de candidature

---

### Pour les élèves de la classe de terminale

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité **Burkinabè** ;
- **ne pas être âgé de plus de 22 ans révolus au 31 décembre 2026** pour les candidats aux baccalauréats général et technique ;
- **ne pas être âgé de plus de 23 ans révolus au 31 décembre 2026** pour les candidats au baccalauréat professionnel.

#### a. Phase de présélection

Avoir obtenu une moyenne des classes de seconde, première et de terminale (à l'issue des deux premiers trimestres de la classe de terminale pour les candidats dont les évaluations sont trimestrielles ou à l'issue du premier semestre pour ceux dont les évaluations sont semestrielles) supérieure ou égale :

- à 11/20 pour les candidats aux baccalauréats des séries **C, D** ;
- à 10,50/20 pour les candidats aux baccalauréats des séries **F, H, G2** et baccalauréats professionnels ;
- à 10/20 pour les candidats au baccalauréat de la série **E**.

#### b. Phase de sélection finale

Pour cette dernière phase, seuls les dossiers des candidats présélectionnés ayant obtenu le baccalauréat de la session de 2026 **au premier tour** dans l'une des séries suivantes : C, D, E, F, H, G2 et des baccalauréats professionnels remplissant les conditions ci-après seront examinés :

##### ❖ *Pour les candidats titulaires du baccalauréat des séries C et D*

avoir obtenu une moyenne **supérieure ou égale à 15/20** au baccalauréat pour les études dans les **filières dites « à accès limité »** et une moyenne **supérieure ou égale à 14/20** pour les études dans les autres filières.

##### ❖ *Pour les candidats titulaires des baccalauréats des séries F, G2, H et des baccalauréats professionnels*

avoir obtenu une moyenne **supérieure ou égale à 14/20** au baccalauréat pour les études dans les **filières dites « à accès limité »** et une moyenne **supérieure ou égale à 13/20** pour les études dans les autres filières.

##### ❖ *Pour les candidats titulaires du baccalauréat de la série E*

avoir obtenu une moyenne **supérieure ou égale à 13,50/20** au baccalauréat pour les études dans les **filières dites « à accès limité »** et une moyenne **supérieure ou égale à 13/20** pour les études dans les autres filières.

### **☞ Pour les médecins candidats admis au concours professionnel de spécialisation médicale**

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité Burkinabè ;
- être admis au concours professionnel pour les formations spécialisées en radiothérapie et en chirurgie cardiaque de la **session de 2025**.

### **3. Composition du dossier**

---

#### **☞ Pour les élèves de la classe de terminale**

##### **a. Phase de présélection**

Les dossiers de candidature doivent comporter la version scannée des pièces suivantes :

1. une fiche de candidature à renseigner avec trois (03) choix de filière par ordre de préférence (téléchargeable sur la plateforme CampusFaso) ;
2. un extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif d'acte de naissance ou la photocopie légalisée de l'une de ces pièces ;
3. une photocopie légalisée du certificat de nationalité burkinabè ou une copie certifiée conforme du certificat de nationalité burkinabè ;
4. les photocopies légalisées des bulletins des classes de seconde et de première ;
5. les photocopies légalisées des bulletins du premier trimestre et deuxième trimestre de la classe de terminale pour les candidats dont les évaluations sont trimestrielles ou la photocopie légalisée du bulletin du premier semestre de la classe de terminale pour les candidats dont les évaluations sont semestrielles ;
6. un casier judiciaire en cours de validité ;
7. un certificat médical délivré par le Centre national des Œuvres universitaires (CENOU) attestant que le candidat a les aptitudes physiques pour suivre les études au Maroc, être à jour de ses vaccinations et n'être pas atteint d'une maladie contagieuse ou aiguë, ou porteur d'une pandémie notamment la tuberculose.

**NB : pour les élèves qui sont dans les zones à fort défi sécuritaire, le certificat médical peut-être délivré par un médecin des structures de santé publiques ou militaires.**

##### **b. Phase de sélection finale**

Les dossiers de candidature de la sélection finale doivent être constitués en **deux (02) exemplaires** et se composent comme suit :

1. une photocopie légalisée des trois premières pages du passeport ;
2. une photocopie légalisée de l'attestation de succès au baccalauréat ;
3. une photocopie légalisée du relevé de notes du baccalauréat ;
4. un casier judiciaire en cours de validité ;

5. un certificat médical délivré par le Centre national des Œuvres universitaires (CENOU) attestant que le candidat a les aptitudes physiques pour suivre les études au Maroc, être à jour de ses vaccinations et n'être pas atteint d'une maladie contagieuse ou aiguë, ou porteur d'une pandémie notamment la tuberculose.
6. deux (2) photos d'identité récentes comportant au verso le nom et le/les prénom(s) du candidat.

**Seuls les candidats présélectionnés seront invités à fournir les pièces complémentaires pour la sélection finale.**

**☞ Pour les médecins candidats admis au concours professionnel de spécialisation médicale en radiothérapie et chirurgie cardiaque**

Les dossiers de candidature doivent comporter la version scannée des pièces suivantes :

1. une fiche de candidature à renseigner avec trois (03) choix de filière par ordre de préférence (téléchargeable sur la plateforme CampusFaso) ;
2. une fiche technique à renseigner (téléchargeable sur la plateforme CampusFaso) ;
3. un extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif d'acte de naissance ou la photocopie légalisée de l'une de ces pièces ;
4. une photocopie légalisée du certificat de nationalité burkinabè ou une copie certifiée conforme du certificat de nationalité burkinabè ;
5. un casier judiciaire en cours de validité ;
6. une photocopie légalisée du passeport ou de la carte nationale d'identité burkinabè ;
7. une photocopie légalisée du diplôme du baccalauréat ;
8. une photocopie légalisée du relevé de notes du baccalauréat ;
9. les relevés de notes légalisés de tout le cycle ;
10. une photocopie légalisée de l'attestation de soutenance ;
11. une photocopie légalisée du diplôme d'État de médecine ;
12. les résultats d'admission au concours professionnel ;
13. deux (2) photos d'identité récentes comportant au verso les nom et prénom(s) du candidat ;
14. un certificat médical délivré par le Centre national des Œuvres universitaires (CENOU) attestant que le candidat a les aptitudes physiques pour suivre les études au Maroc, être à jour de ses vaccinations et n'être pas atteint d'une maladie contagieuse ou aiguë, ou porteur d'une pandémie notamment la tuberculose.

**La sélection de candidats pour la spécialisation en radiothérapie et en chirurgie cardiaque se fera suivant l'ordre d'admission dans les spécialités sus mentionnées au concours professionnel de recrutement, session 2025.**

#### **4. Procédure de dépôt en ligne du dossier**

---

Les candidats à ces bourses doivent soumettre leurs dossiers de demande de bourse sur la plateforme CampusFaso à travers le lien suivant : **[www.campusfaso.bf](http://www.campusfaso.bf)**.

*Pour la procédure, les candidats sont invités à suivre les étapes suivantes :*

##### **Etape 1 : création du compte INE (Identifiant National d'Etudiant) sur le site [www.campusfaso.bf](http://www.campusfaso.bf).**

- aller sur Campusfaso **[www.campusfaso.bf](http://www.campusfaso.bf)**;
- cliquer sur « ouvrir mon compte » ;
- sélectionner « Inscriptions d'anciens bacs/élèves » ;
- renseigner toutes les informations (au niveau du cursus, renseigner les informations relatives au BEPC telles que l'année d'obtention du BEPC, le numéro PV) ;
- renseigner les autres champs et valider ;
- réception d'un INE et un mot de passe de campusfaso sur adresse mail du candidat.

##### **Etape 2 : intégration du compte INE (Identifiant National d'Etudiant) sur le site <https://www.services.campusfaso.bf>.**

- saisir le lien de la plateforme intégrée : **<https://www.services.campusfaso.bf>** ;
- cliquer sur « Création de compte étudiant » ;
- entrer son INE et valider ;
- confirmer son adresse email et valider ;
- réception d'un nouveau mot de passe par le candidat ;
- s'assurer d'être intégré par campusfaso sur **<https://www.services.campusfaso.bf>**;
- cliquer sur « Connexion » ;
- entrer son INE et son mot de passe reçu par mail.

##### **Etape 3 : dépôt d dossier de candidature**

- cliquer sur Bourses d'études ;
- sélectionner candidature ;
- choisir la bourse concernée ;
- cliquer sur voir plus pour les dossiers à fournir ;
- scanner de manière lisible toutes les pièces requises et charger les scans de toutes ces pièces aux champs qui y sont réservés (indiqués) ;
- valider sa candidature.

**Important : les pièces constitutives du dossier doivent être scannées avec un scanner ou avec un appareil adapté à cet effet afin que les documents soient exploitables. Les scans des photos et les scans illisibles ne seront pas validés.**

Tout dossier de candidature pour la phase de présélection doit être déposé en ligne du **1<sup>er</sup>**  
**au 10 juin 2026** jusqu'à 23 heures 59 minutes sur le site :  
**<https://www.services.campusfaso.bf/>**.

**Pour la procédure de sélection finale pour les futurs bacheliers, un communiqué viendra préciser la période de réception du complément de dossier après les résultats du premier tour de l'examen du baccalauréat.**

## **5. Recommandations pour le dépôt en ligne des dossiers**

---

Le candidat doit s'assurer :

- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, de disposer d'une bonne connexion ;
- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, de scanner de manière lisible toutes les pièces requises; vérifier que la taille maximale de chacune des pièces scannées (fichiers) et à joindre au dossier ne dépasse pas cinq (05) Mégaoctets (Mo) ;
- d'enregistrer son dossier avant la date limite de dépôt des candidatures ; **se reconnecter après le dépôt pour vérifier que son dossier est bien complet et que toutes les pièces ont été bien chargées dans les champs appropriés de l'espace de candidature ;**
- d'avoir reçu un email de confirmation, après avoir soumis avec succès sa candidature ; **la réception de l'email de confirmation ne garantit pas la conformité du dossier aux termes du communiqué mais indique que le dossier a été effectivement déposé.**

**NB : pour réussir l'étape de dépôt des fichiers, il est recommandé d'éviter l'utilisation des accents (grave, aigu et circonflexe), des signes de ponctuations (virgule, point- virgule, point...) et des caractères spéciaux (-, /, \*, [], @, ^, £, (), =...) dans le nom des fichiers.**

La liste des établissements d'enseignement du Maroc et des filières de formation peut être consultée à la Direction Générale du Conseil à l'Orientation universitaire et des Bourses (DGCOB) ou sur le site [www.dgcob.gov.bf](http://www.dgcob.gov.bf).

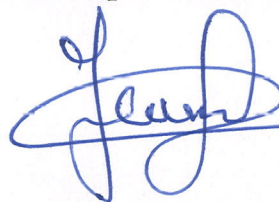
## **6. Conditions et modalités d'examen du dossier**

---

- **L'examen des dossiers de candidature des élèves de la classe de terminale pour les bourses du Royaume du Maroc se déroulera en deux phases :**
  - une première phase de présélection sur la base des notes des **classes de la seconde, la première et de la terminale ;**
  - une deuxième phase ou phase de sélection finale sur la base des notes et de la moyenne obtenues à l'examen du **baccalauréat, session de 2026.**
- Seuls les candidats présélectionnés lors de la première phase seront invités à compléter leurs dossiers pour la phase de la sélection finale.
- En raison du quota limité de bourses allouées, ne seront pris en compte pour la compétition que les candidats remplissant les conditions et disposant des pièces ci-dessus mentionnées au moment des travaux de la Commission Nationale des Bourses d'Etudes et de Stages (CNBES).
- Tout dossier **incomplet**, même valablement déposé avec réception par le candidat d'un email de confirmation **ne sera pas examiné.**

- Tout dossier comprenant la copie **scannée d'un original** ou la copie **scannée d'une photocopie non légalisée** en lieu et place du (ou des) document(s) exigé(s) par le communiqué **ne sera pas examiné**.
- **Pour le complément des dossiers pour la sélection finale, aucun dossier ne sera réceptionné sans la photocopie légalisée du passeport.**

**P/le Ministre  
le Secrétaire général et par intérim,  
Le Directeur général des Etudes et des  
Statistiques sectorielles**



**Kiswendsida Jean Paul KYELEM**